Département de Haute-Savoie
Commune de Sciez
614 avenue de Sciez 74140 SCIEZ
Tel : 04 50 72 60 09 -
Mail : contact@ville-sciez.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n° TEMP/2026/125.
Objet : Réglementation de circulation et stationnement sur parking des Charmes.

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-27 et L.2122-28, L.2212-1 à L.2212-4, L.2122-29, L.2213-1 à L.2213-6,
Vu le Code de la route et notamment ses articles L.411-1, L.411-6, R.110-1 et R.110-2, R.130-3, R.130-4, R.415-6, R.411-8, R.417-10, R.417-11, R.417-12,
Considérant qu'il convient de réglementer temporairement le stationnement sur le parking public des Charmes pour permettre une intervention des services techniques,

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre l'intervention des services techniques dans les meilleures conditions (Tonte, nettoyage, élagage....), le stationnement de tout véhicule sera interdit sur le parking des Charmes le mercredi 4 novembre 2026 de 07 heures à 18 heures.

Article 2 :
Les véhicules en infraction seront susceptibles d'être retirés en fourrière après verbalisation.

Article 3 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place par les services techniques municipaux, de la signalisation réglementaire correspondant à ces mesures.

Article 4 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :
-Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de SCIEZ.
-Monsieur le directeur technique.
-Monsieur le chef du service de la police municipale.
-Archives municipales

Fait à SCIEZ, le 27 octobre 2026.
Le Maire,
Cyril DEMOLIS

MAIRIE DE SCIEZ * Haute Savoie *

